

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2025 A 18 H 30**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un du mois de mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUDIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : 13 mai 2025

Présents : Messieurs Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Monsieur Denis ESCALEIRA-RIBEIRO, Jean DEMAISON, Sylvain DELAHAIES, Claude LALANDE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Pascal SALON et Mesdames Laure LAJOINIE, Alexandra MALLET, Isabelle SEGUY.

Absents non représentés : Madame Marie SCHNEIDER

Absents ayant donné procuration :

Madame Sylvie GUERRA-MARTINS représentée par Monsieur Stéphane ROUDIER

Monsieur Eddy NOUAILHANE représenté par Monsieur Patrick GAGNEPAIN

Monsieur Ludwig GERVELAS représenté par Monsieur Sylvain DELAHAIES

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SEGUY

Ordre du jour

- Choix du porteur de projet photovoltaïque,
- Création d'un emploi d'ATSEM principal 1ère classe à 31 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2025,
- Point travaux,
- Divers.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10/04/2025

Le procès-verbal de la séance du 10/04/2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2025/023 : Augmentation de la subvention octroyée à l'association « Les Passeurs de Mémoires » - Virement de crédit : DM n° 1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que « les Passeurs de Mémoire », qui œuvre pour la promotion du devoir de mémoire envers les victimes civiles et militaires des première et seconde guerre mondiale, participent en tenue et costume d'époque, aux cérémonies officielles des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du vote du budget, une subvention de 150.00 € a été octroyée à cette association.

Considérant que « les Passeurs de Mémoire » déploient chaque année des moyens plus importants en déplaçant de nombreux véhicules militaires de la seconde guerre mondiale,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le montant de la subvention attribuée à l'association « les Passeurs de Mémoire » de 100,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter la subvention attribuée à l'association « Les Passeurs de Mémoire » de 100 € et de porter ainsi le montant de la subvention 2025 à 250,00 €.
- Vote à cet effet les virements de crédits suivants :
Dépenses en fonctionnement :
Article 62268 autres honoraires - conseil : - 100,00 €
Article 65748 subvention de fonctionnement autre personnes : + 100,00 €
de droit privé - Association « Les Passeurs de Mémoires »

Délibération n° 2025/024 : Création d'un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe à 31 heures hebdomadaires suite à avancement de grade / Mise à jour du tableau des effectifs au 01/09/2025.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire propose au Conseil la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal 1ère classe à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2025.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} Septembre 2025 pour intégrer la création demandée. Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

.../...

Emplois permanents Fonctionnaires	Durée hebdomadaire	Catégorie	Effectif pourvu	Fonctions
<u>Filière Administrative</u> - Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	35	B	1	Secrétaire Générale de mairie
- Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	28	C	0	Agent de gestion administrative chargé d'accueil
Adjoint administratif	28	C	1	Agent de gestion administrative chargé d'accueil
<u>Filière Technique</u> - Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	35	C	1	Agent polyvalent des services techniques
- Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	35	C	1	Agent polyvalent de restauration et d'entretien
- Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe,	35	C	1	Agent polyvalent des services techniques
- Adjoint technique	21,5	C	1	Agent polyvalent de restauration et d'accompagnement périscolaire
- Adjoint Technique	15,38	C	1	Agent polyvalent de service, d'entretien et d'accompagnement périscolaire
<u>Filière Médico-sociale</u> - ATSEM principal 2 ^{ème} classe	31	C	0	Agent spécialisé des Ecoles maternelles
<u>ATSEM principal 1^{er} classe</u>	31	C	1	Agent spécialisé des Ecoles maternelles

Emplois permanents non titulaires	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Fonctions
<u>Filière technique</u> - Adjoint Technique	6	C	0	Agent chargé du service cantine et de la surveillance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 31 hebdomadaires,
- Adopte le tableau des emplois et des effectifs ainsi proposé à compter du 1^{er} septembre 2025,
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget et feront si besoin, l'objet de virements de crédits ultérieurs.
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2025/025 : accord de principe sur le projet d'installation d'un parc agrivoltaïque au lieudit « Roc de Bidaux », proposé par la société Soleil du Midi

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation qui lui a été faite du projet d'installation d'un parc agrivoltaïque, sur les parcelles communales au lieudit « Roc de Bidaux », porté par la société Soleil du Midi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable de principe sur le projet d'installation d'un parc agrivoltaïque sur les parcelles communales au lieudit « Roc de Bidaux », porté par la société Soleil du Midi.

Divers

Moulin : Monsieur Le Maire rend compte au conseil de l'étude de faisabilité du moulin faite par Moulins Demain. Monsieur le Maire propose au conseil de demander une étude supplémentaire relative pour évaluer le rendement de la turbine actuelle sur laquelle Messieurs Philippe Leroy et Didier Veyssat ont travaillé.

Manifeste des chasseurs : Monsieur le Maire présente au conseil un courrier de l'Union des Maires de la Dordogne concernant la transmission qui doit être faite par les représentants locaux du manifeste regroupant les revendications de la chasse française relayée en Dordogne par les fédérations départementales des chasseurs. L'UDM24 se déclare solidaire de ces revendications et plaide pour une véritable reconnaissance par les pouvoirs publics des spécificités du monde rural. Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Monsieur le Maire fait part au conseil que des haies dépassant sur la voie publique ont été signalées en Mairie. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de recenser, par quartier, les haies et arbres qui empiètent sur le domaine public afin qu'un courrier soit adressé aux propriétaires concernés.

Monsieur le Maire rappelle qu'un Condat doit paraître avant l'été.

Adopté en conseil municipal le 2 juin 2025

Le Maire,
Stéphane ROUDIER

Le secrétaire de séance
Isabelle SEGUY

